



CREDIT AGRICOLE IMMOBILIER PROMOTION
 13, Place des Etats Unis
 92 545 MONTROUGE

DEPARTEMENT LOIRE ATLANTIQUE (44)
 COMMUNE DE SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE
 Rue Jean Cabut dit Cabu

"LES VERGERS DE LOIRE"

LOT N°6

Adresse : 8 rue Jean Cabut dit Cabu,
 44 230 Saint Sébastien sur Loire

Cadastre : Section CM n°232
 Surface arpentée : 459 m² Surface de plancher maximale : 150 m²
 Servitude particulière : Noue hydraulique OUI NON
 et réseau EP

LOCALISATION DU LOT

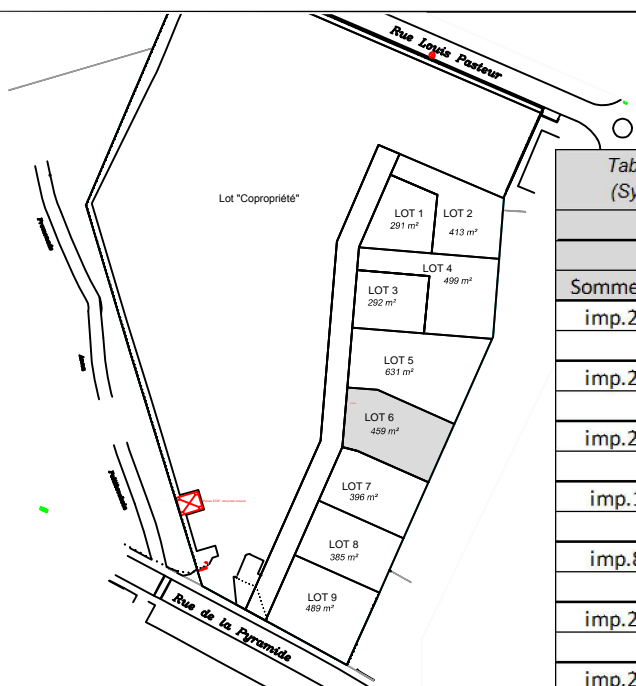


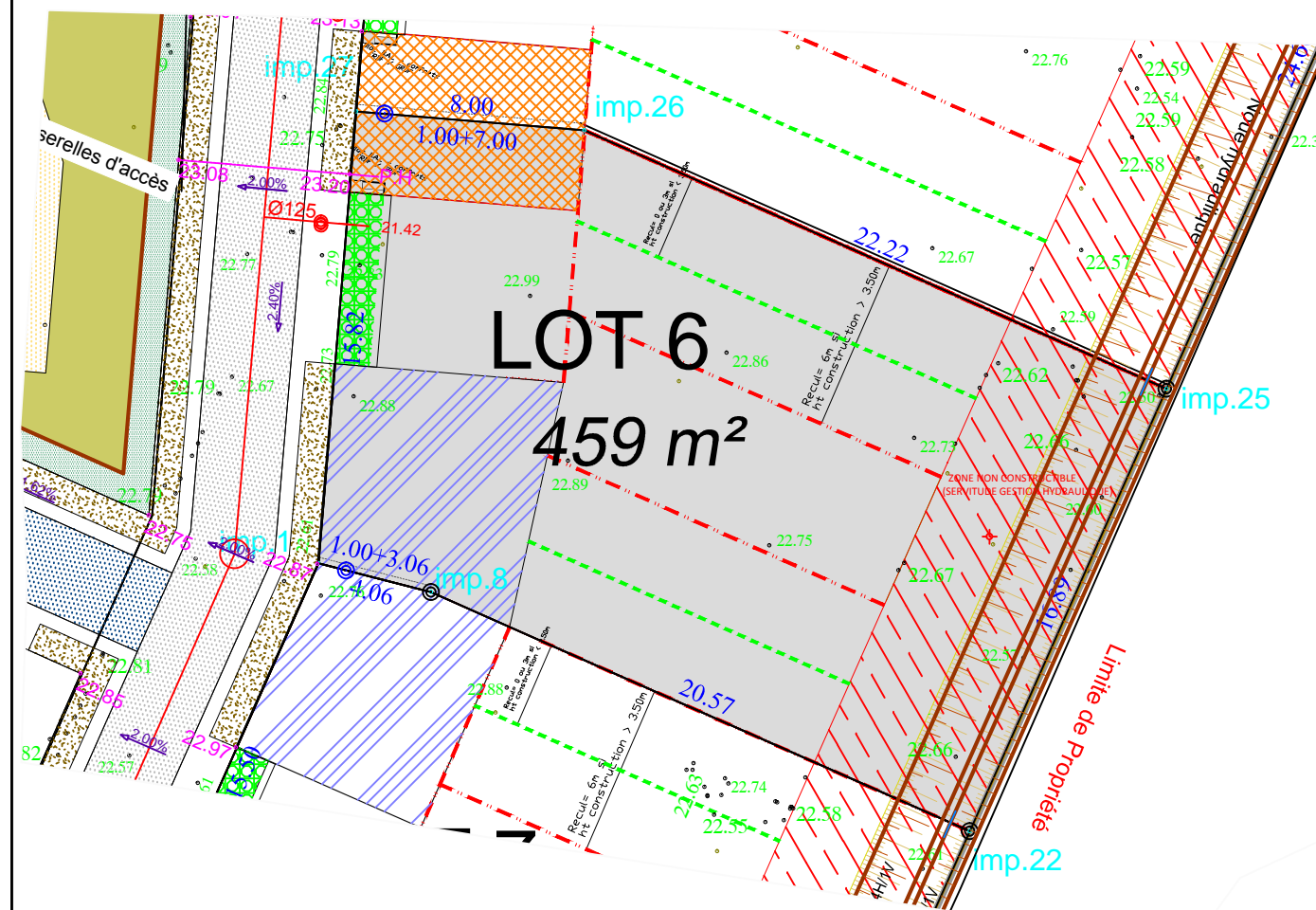
Tableau des coordonnées des points de limite (Système de coordonnées Lambert 93 CC47)

Lot :	LOT 6		
Surface :	459 m ²		
Sommets	X (m)	Y (m)	Distance (m)
imp.25	1360283.85	6232607.59	22.22
imp.26	1360263.54	6232616.60	8.00
imp.27	1360255.57	6232617.27	15.82
imp.1	1360254.25	6232601.51	4.06
imp.8	1360258.18	6232600.50	20.57
imp.22	1360276.98	6232592.16	16.89
imp.25	1360283.85	6232607.59	

PLAN DE LOT



BP 48746 - 44187 NANTES cedex 04
 Tél. 02 40 46 23 80 / Fax. 02 40 46 51 74 / nantes@airegeo.fr



ECHELLE : 1/250

	Enrobé clouté		Niveau voirie projet		Regard EP Ø1000
	Béton balayé		Cote périmétrique des lots		Regard EP avec régulateur de débit
	Altitude TN avant travaux		Zone non constructible (Servitude gestion hydraulique)		Tabouret EU particulier 160/250/160
	Borne OGE implantée en limite		Zone dédiée au stationnement (couvert et aérien sous pergola)		Cote radier pour raccordement
	Borne OGE implantée en retrait		Construction permettant l'intégration des coffrets et B.A.L. (cf cahier de prescription)		Coffret Erdf/Grdf et BAL
	Accès à la parcelle en béton balayé mis en œuvre par l'aménageur (cf cahier de prescription)		Recul de 3m imposé par le PLU (tracé indicatif)		
	Recul de 6m imposé par le PLU (tracé indicatif)				

Nota :

- les emplacements des coffrets, branchements et attentes sont donnée à titre indicatif
- L'aménageur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.
- L'aménageur se réserve le droit pour toute raison d'ordre technique, d'implanter des bornes EDF 400 A ou des bornes pavillonnaires FT sur les lots
- Les contraintes d'urbanisme indiquées au plan sont développés dans le règlement du lotissement.